

QU'APPORTE LA CHIMIOThERAPIE SUR LE CONTRÔLE DES SYMPTÔMES ?

Pr François Goldwasser, GH Cochin, AP-HP, Paris, France.

La chimiothérapie antitumorale vise à tuer les cellules malignes, le plus souvent par interaction avec l'ADN. La cytotoxicité n'est pas sélective et peut affecter les tissus sains. C'est pourquoi la chimiothérapie cytotoxique a de nombreux effets indésirables. Ceux-ci peuvent être des symptômes pénibles (fatigue, vomissements, alopecie,...), voire des handicaps (neuropathies). Il est donc contre-intuitif d'utiliser la chimiothérapie pour améliorer le confort. Ses indications habituelles sont des projets thérapeutiques tournés vers l'avenir. L'intérêt des chimiothérapies palliatives est leur effet sur les volumes tumoraux. En réduisant les symptômes liés à des compressions ou des infiltrations tumorales, la chimiothérapie peut atténuer des symptômes localisés (dyspnée,...), ou diffus (douleurs osseuses ou péritonéales). Ainsi, les études randomisées comparant chimiothérapie et soins supportifs concluent-elles de manière reproductible à un gain en qualité de vie au bénéfice des patients ayant reçu la chimiothérapie. Des exemples récents sont le traitement de deuxième intention des patients atteints de cancer métastatique colorectal, broncho-pulmonaire, ou prostatique. Ceci signifie que la pénibilité de la maladie qui s'aggrave est supérieure aux inconforts pourtant incontestables des chimiothérapies. Le "différentiel" devrait se creuser au fur et à mesure qu'apparaissent des moyens de prévenir ou atténuer les effets toxiques de la chimiothérapie. La principale limitation à l'indication de la chimiothérapie palliative demeure son efficacité. En situation palliative, la maladie a souvent perdu sa sensibilité aux cytotoxiques.